

## Mise à jour de la Note d'information du FCP AD COMPACT OBLIGATAIRE

AD Capital, société anonyme au capital de 10.000.000,00 DH  
Siège Social : 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca  
IF: 3379086 - Patente: 35774945 - RC: 272221 - CNSS: 8238025 - ICE: 001646240000024

La société de gestion AD CAPITAL porte à la connaissance du public qu'il a été procédé à quelques modifications au niveau de la note d'information et de la fiche signalétique du fonds communs de placement « AD COMPACT OBLIGATAIRE »

Ces changements sont comme suit :

Changement	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
Siège Social	219, Bd Mohamed Zerktouni, angle Bd Brahim Roudani, Casablanca	411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca
Stratégie d'investissement	<p>Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'état, tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titres de créances émis ou garantis par l'état ;</li> <li>- Titres d'organismes de placements collectifs en Valeurs Mobilières "Moyen et long terme";</li> <li>- Titres d'organismes de placements collectifs en Valeurs Mobilières "Obligations Court terme";</li> <li>- Titres d'organismes de placements collectifs en Valeurs Mobilières "Monétaires" ;</li> </ul>	<p>Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État, tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds se compose des instruments financiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titres de créances émis ou garantis par l'État marocain ;</li> <li>- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;</li> <li>- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;</li> <li>- Titres de créances émis par les Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;</li> <li>- Dépôts à terme ;</li> <li>- Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de pension ;</li> <li>- Dépôts à terme ;</li> <li>- Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur;</li> <li>- Le fonds pourra aussi investir dans des autres valeurs à hauteur de 10% de l'actif net selon les conditions et règles de la réglementation en vigueur.</li> </ul>	<p>mise en pension dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.</p>
--	--	--

Ces modifications ont obtenu le visa de l'AMMC en date du **26 Octobre 2023**, sous la référence n° **VP23164**.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société de gestion AD CAPITAL, sise au 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca. Pour plus d'informations, veuillez contacter AD Capital au numéro de téléphone 05 22 25 17 45 ou par fax au 05 22 99 34 41.

Conformément à l'article II.2.22 de la circulaire de l'AMMC le changement de la stratégie d'investissement, offre aux souscripteurs la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois, à compter de la date de publication du présent communiqué de presse.